



Skate Canada Challenge • Défi Patinage Canada

Winnipeg 2026

Défi Patinage Canada 2026-2027 Winnipeg, Manitoba Du 26 au 29 novembre 2026 Avis de tenue de compétition

Toutes les séances d'entraînement et épreuves se dérouleront au Seven Oaks Arena, du jeudi 26 novembre au dimanche 29 novembre 2026.

Des renseignements supplémentaires sur l'événement seront affichés à l'intention des participants, sur l'application d'événements Sportity de Patinage Canada, à mesure qu'ils sont connus.

Les renseignements pour le public se trouvent sur le site Web de Patinage Canada (www.patinagecanada.ca). L'horaire définitif sera affiché aux deux endroits au terme de tous les Championnats de section de Patinage Canada.

Veuillez faire parvenir toute question par courriel, à l'adresse eventsinfo@skatecanada.ca.

Cordialement,

Paul Kitcher
Directeur, exécution de événements

Renseignements généraux

Patinoires de compétition et d'entraînement

Seven Oaks Arena
745 Kingsbury Ave,
Winnipeg, Manitoba
R2V 3H9
[Site Web](#)



Dimensions des patinoires		
Patinoire de compétition	Patinoire A	200 pieds sur 85 pieds
Patinoire de compétition	Patinoire B	200 pieds sur 85 pieds

Hébergement

Officiels, spécialistes de données, techniciens de l'événement, comité organisateur

En ce qui concerne le Défi Patinage Canada 2026-2027, Patinage Canada prendra les dispositions d'hébergement pour les officiels, les spécialistes de données, les techniciens de l'événement et le comité organisateur.

Réservations des sections pour les équipes faites par l'intermédiaire de HTG Sports

Les sections (patineurs, entraîneurs, membres de l'équipe) feront leurs réservations par l'entremise de Hudson Travel Group (HTG) pour le Défi Patinage Canada 2026-2027. HTG travaillera avec la personne de chaque section, qui est responsable de l'hébergement, pour discuter des exigences préliminaires, de l'affectation des hôtels, et des réservations de toutes les chambres.

HTG Sports – Véronique Labrosse – vero@htgsports.com

Questions? Veuillez nous faire parvenir un courriel à l'adresse eventsinfo@skatecanada.ca.

Contacts des sections pour l'hébergement

Section Colombie-Britannique / Yukon

Danielle Williams
Tél. : 604.205.6960
danielle@skatinginbc.com

Section Alberta/T. N.-O./Nunavut

Lisa Bonderove
Tél. : 780.907.0679
lisa@skateabnwnun.ca

Section Saskatchewan

Danielle Shaw
Tél. : 306.780.9245
execdirector@skatesask.com

Section Manitoba

Rosalyn Bauer
Tél. : 204.471.8808
skate.exec@sportmanitoba.ca

Section Ontario

Rachelle Perras
rperras@skateontario.org

Section Québec

Maryse Riopel -
Tél. : 514.402.7994
mriopel@patinage.qc.ca

Section Nouveau-Brunswick

Lise Auffrey-Arsenault
Tél. : 506.855.1751
lise.auffreyarsenault@skatenb.org

Section Nouvelle-Écosse

Jill Knowles
Tél. : 902.223.3558
skatecanadans@sportnovascotia.ca

Section Île-du-Prince-Édouard

Dingding Liu
skatecanadapei@gmail.com

Section Terre-Neuve-et-Labrador

Lori Brett
Tél. : 709.576.0509
skating@sportnl.ca

Soumission des inscriptions individuelles des patineurs/ inscriptions de personnes supplémentaires accréditées

Qualifications des inscriptions

Tous les concurrents doivent se qualifier conformément au [Règlement sur les compétitions de Patinage Canada – Championnats de section](#) ou [14 Exemptions](#).

Inscriptions individuelles des patineurs

Les patineurs ont 48 heures pour faire leur inscription individuelle après que leur section a soumis leurs inscriptions.

Les patineurs qui obtiennent une exemption jusqu'aux Championnats nationaux canadiens de patinage 2027 doivent aussi remplir tous les formulaires d'inscription des patineurs (qu'ils participent au Défi ou non) d'ici les dates limites précisées ci-dessous.

Des photos SERONT exigées pour les accréditations.

Méthode d'inscription des patineurs

Les patineurs ont 48 heures (minuit HNE) après la soumission des listes des sections pour faire leur inscription individuelle. Tous les patineurs exemptés doivent s'inscrire conformément à la même date limite que tous les patineurs participants.

Tous les participants sont tenus d'avoir un compte dans le nouveau système d'inscription aux événements de Patinage Canada. Skate Canada mettant au point un nouveau système d'inscription, tous les concurrents devront créer un nouveau compte ; vous pourrez ensuite l'utiliser pour vous inscrire à de futurs événements.

Veuillez noter que lorsque vous remplissez vos formulaires d'inscription en ligne et faites part de vos programmes prévus, l'exactitude des renseignements est **TRÈS IMPORTANTE**. Les renseignements fournis serviront dans les biographies des athlètes (utilisées par les médias), pour l'accréditation, la diffusion en direct et divers imprimés.

Dates limites pour la soumission des inscriptions et inscriptions individuelles des patineurs

Il incombe à chaque section de faire les soumissions suivantes à Patinage Canada, à eventsinfo@skatecanada.ca au plus tard aux dates limites d'inscription ci-dessous.

Inscriptions	Date limite	Section
Soumission à Patinage Canada des inscriptions des sections et des demandes d'accréditations supplémentaires	4 novembre 2026, minuit (HNE)	Alb./T.N.-O./Nt, Man.,
Inscription des patineurs individuels (y compris les patineurs exemptés)	6 novembre 2026, minuit (HNE)	Alb./T.N.-O./Nt, Man.,
Soumission à Patinage Canada des inscriptions des sections et des demandes d'accréditations supplémentaires	11 novembre 2026, minuit (HNE)	C.-B./Yn, Sask., Ont., Qc, N.-B., N.-É, Î.-P.-É., T.-N.-L.
Inscription des patineurs individuels (y compris les patineurs exemptés)	13 novembre 2026, minuit (HNE)	C.-B./Yn, Sask., Ont., Qc, N.-B., N.-É, Î.-P.-É., T.-N.-L.

Droits d'inscription

Tous les patineurs (y compris les patineurs exemptés qui choisissent de concourir au Défi Patinage Canada) devront verser les droits d'inscription suivants :

- **Patinage en simple junior et senior, inclusivement : 375 \$ par inscription**
- **Patinage en couple ou danse sur glace junior et senior, inclusivement : 550 \$ par inscription.**

Chaque section est responsable de recueillir les droits auprès de ses patineurs et de les faire parvenir à Patinage Canada.

Les remboursements concernant les retraits pour des raisons médicales seront traités après l'événement avec préavis approprié et une copie d'un certificat médical, qui doit être reçue au plus tard **10 jours** suivant la conclusion de l'événement.

Veuillez noter que si le retrait d'un patineur se produit sur place et qu'il n'y a pas suffisamment de temps pour aviser son remplaçant, le patineur **ne recevra pas** de remboursement.

Païement des droits d'inscription à Patinage Canada : les droits d'inscription seront versés après l'événement. Les sections recevront une seule facture, au plus tard le 18 décembre 2026. La facture comprendra tout remboursement pour retrait.

Entraîneurs

Seuls les entraîneurs inscrits à Patinage Canada, en règle pendant toute la durée de l'événement et qui détiennent le statut exigé d'entraîneur national du PNCE, obtiendront les privilèges [d'accréditation des entraîneurs](#). Seuls les entraîneurs accrédités peuvent appuyer les athlètes aux stades S'entraîner à la compétition (junior) et S'entraîner à gagner (senior) dans l'environnement de compétition, au Défi Patinage Canada.

Les entraîneurs non-résidents doivent soumettre une vérification de sécurité valide de leur pays de résidence, par courriel à l'adresse safesport@skatecanada.ca, au moins deux semaines avant l'événement. Une vérification de sécurité valide est exigée pour l'accréditation à tous les événements de qualification de Patinage Canada.

Tous les entraîneurs doivent respecter les [lignes directrices sur l'environnement de compétition](#) et s'y conformer.

Nombre maximal de personnes accréditées, associées aux inscriptions à la compétition

- Chaque inscription à la compétition ne peut compter que deux personnes accréditées pour cet événement. Ces deux personnes peuvent être deux entraîneurs ou un entraîneur et un membre de l'équipe de soutien intégré (ÉSI).
- Les noms des personnes nécessitant une accréditation doivent être fournis durant le processus d'inscription à la compétition. Les demandes tardives ne peuvent être acceptées.

Personnes supplémentaires accréditées

Les sections peuvent demander l'accréditation des personnes suivantes :

- chefs d'équipe de section;
- présidents de comités de section;
- directeurs administratifs de section ou autres titulaires pertinents de postes de direction;
- directeurs techniques de section;
- membres de l'équipe de soutien intégré (ÉSI).

Chefs d'équipe de section

Il incombe à chaque section de soumettre à Patinage Canada une liste de leurs chefs d'équipe de section, à l'adresse eventsinfo@skatecanada.ca, au plus tard 72 heures après la fin de leurs Championnats de section respectifs.

Le nombre de chefs d'équipe de section permis est comme suit :

- deux chefs d'équipe de section par section peuvent être accrédités pour un maximum de dix inscriptions;
- un chef d'équipe de section supplémentaire peut être accrédité pour chaque groupe supplémentaire de cinq inscriptions;
- les personnes accréditées comme chefs d'équipe de section qui ne jouent pas le rôle d'entraîneur de tout concurrent ne sont pas assujetties aux exigences énoncées dans la Politique d'accréditation des entraîneurs;
- les demandes de chefs d'équipe de section supplémentaires seront considérées en fonction de chaque événement :
 - la demande doit accompagner la liste d'inscription des chefs d'équipe de section et autres personnes et être envoyée à eventsinfo@skatecanada.ca;
 - la demande doit préciser pourquoi le ou les chefs d'équipe supplémentaires sont nécessaires;
- les demandes tardives ne peuvent être acceptées.

Équipe de soutien intégré (ÉSI)

Les membres de l'ÉSI sont des experts du développement des athlètes, qui appuient les entraîneurs, ainsi que les athlètes et équipes, dans les domaines des sciences du sport et de la médecine sportive et qui ont un des titres professionnels suivants :

- médecin;
- physiothérapeute (membre de l'Association canadienne de physiothérapie (ACP));
- thérapeute en sport (certifié par l'ACTS);
- psychologue du sport (doit être un psychologue agréé par son organisme directeur provincial et en règle et/ou un membre en règle de l'Association canadienne de la psychologie du sport);
- diététiste;
- entraîneur en entraînement de la force et en conditionnement physique (NSCA-CSCS).

Présidents de comités, directeurs administratifs et directeurs techniques de section

Il incombe à chaque section de soumettre à Patinage Canada, à eventsinfo@skatecanada.ca, une liste d'inscription des chefs d'équipe et des autres personnes au plus tard 72 heures après la fin de leur compétition de section respective.

Accès avec accréditation

Seules les personnes accréditées ont accès au site, tel qu'il l'est énoncé dans la [Procédure d'accréditation pour les événements nationaux de Patinage Canada](#). Les aires et les services auxquels les personnes accréditées ont accès, lorsqu'elles se trouvent dans le site, figurent sur les accréditations et sont déterminés selon l'horaire.

Seulement **deux** personnes accréditées seront autorisées près de la bande, tel qu'il est déterminé par le patineur ou l'équipe (p. ex. un entraîneur et un chef d'équipe de section ou deux entraîneurs). Une troisième personne peut se trouver dans l'aire d'entrée ou de sortie des patineurs (p. ex. un chef d'équipe de section).

*Remarque : la disponibilité aux divers endroits est déterminée par la configuration à l'événement et sujette à tout changement.

Vérification du statut

- La section doit s'assurer que tous les entraîneurs qu'elle inscrit à l'événement satisfont aux exigences énoncées dans la Politique d'accréditation des entraîneurs.
- Si une section inscrit un entraîneur qui ne satisfait pas aux exigences énoncées dans la Politique d'accréditation des entraîneurs, une pénalité pourrait lui être imposée.
- La section doit s'assurer que toutes les autres personnes, pour lesquelles l'accréditation est demandée, sont inscrites pour l'événement et sont des adhérents en règle de

Patinage Canada, durant la saison en cours, des membres admissibles de l'ÉSI ou des employés actuels d'une section de Patinage Canada.

- Si une section inscrit une personne qui n'est pas un adhérent en règle de Patinage Canada pour la saison en cours ou un employé actuel d'une section de Patinage Canada, une pénalité pourrait lui être imposée.

Conformité et pénalités

- Le représentant technique ou l'agent de liaison technique de Patinage Canada, pour un événement, peut gérer l'accès aux aires d'entrée et de sortie des patineurs et à l'aire d'attente des résultats et peut limiter le nombre de personnes se trouvant près de la bande ou dans les aires d'entrée et de sortie des patineurs ou d'attente des résultats, s'il estime que la performance ou la sécurité des patineurs est compromise.
- Patinage Canada a l'autorité de suspendre les privilèges d'accréditation d'une personne, à un événement de Patinage Canada, si une personne accréditée enfreint la [Procédure d'accréditation de Patinage Canada](#).
- Si l'accréditation d'une personne est suspendue, sa carte d'accréditation sera retirée.
- Patinage Canada a l'autorité d'appliquer des sanctions supplémentaires après l'événement, sous réserve d'une enquête sur l'incident ou les actions qui ont mené à la suspension de l'accréditation de la personne.

Inscription sur place à l'événement

L'inscription sur place aura lieu au Seven Oaks Arena, à compter du **jeudi 26 novembre 2026**. Les heures détaillées pour l'inscription seront précisées dans la trousse d'information de l'événement.

Patineurs

Les concurrents doivent s'inscrire à la compétition avant leur séance d'entraînement officielle, immédiatement avant la première partie de leur épreuve.

Musique

Spécifications standard de musique

Toute musique utilisée doit être obtenue légalement et relever des sociétés de gestion, qui gèrent les droits d'exécution musicale, la reprographie et les droits de reproduction mécanique au Canada. Les concurrents qui font composer de la musique expressément pour leurs programmes, en tout ou en partie, et considérablement mélangée ou modifiée par rapport à l'enregistrement original, sont également responsables d'obtenir les licences appropriées, afin de créer une œuvre dérivée pour les compositions et les enregistrements sonores sélectionnés.

Exigences concernant la musique

- Les concurrents doivent avoir leur fichier de sauvegarde sur une clé USB **près de la bande, pendant la séance d'entraînement officielle et/ou la compétition.**
- Tout autre dispositif électronique, tel que les iPhones, les CD, les tablettes, les baladeurs MP3 ou autres, ne seront pas acceptés pour jouer la musique.
- Tous les patineurs doivent soumettre leur musique en ligne dans le cadre du processus d'inscription.
- La musique ne sera acceptée que par voie électronique, en format MP3. **Ne commencez pas le processus d'inscription avant d'avoir votre fichier musical prêt à télécharger.**

Groupes d'échauffement

Les groupes d'échauffement seront déterminés en fonction du tirage au sort pour la première partie de chaque épreuve. Veuillez noter qu'aucune musique des programmes ne sera jouée durant les séances d'entraînement et les groupes d'entraînement seront déterminés selon l'ordre de patinage. Cet ordre sera affiché sur le site Web de Patinage Canada et l'application d'événements Sportity de Patinage Canada.

Tirage au sort de l'ordre de départ pour la première partie d'une épreuve

L'ordre de départ pour la première partie sera tiré au sort et affiché sur le [site Web de Patinage Canada](#) et l'application d'événements Sportity de Patinage Canada.

Tirage au sort de l'ordre de départ pour les parties subséquentes d'une épreuve

Les concurrents seront affectés aux parties subséquentes du Défi Patinage Canada, conformément au [Règlement sur les compétitions, 3.2 Tirages au sort, ordre inverse](#) de Patinage Canada.

Autorisation concernant la chorégraphie

Conformément au règlement 10.2.2.3 a)(3) de l'ISU relatif aux compétitions et événements, la chorégraphie présentée et utilisée par l'athlète doit être complètement autorisée pour l'utilisation publique, la télédiffusion et la retransmission dans le monde entier sans aucune autre autorisation nécessaire ou aucun paiement de l'ISU, de Patinage Canada ou des réseaux de télédiffusion ou des radiodiffuseurs pertinents. Un formulaire d'exonération concernant la chorégraphie est inclus dans l'inscription en ligne.

Horaire de la compétition

L'horaire provisoire de la compétition est affiché sur le [site Web de Patinage Canada](#). L'horaire définitif sera affiché au même endroit après les Championnats de section de Patinage Canada. L'établissement de l'horaire de la compétition doit tenir compte des incompatibilités et des doubles inscriptions, qui pourraient mener à des changements à l'horaire après les derniers Championnats de section. On s'efforce de réduire au minimum les changements à l'horaire.

Cérémonies

Les cérémonies de la victoire auront lieu dans le hall, immédiatement après la fin de chaque épreuve. Des médailles seront décernées aux patineurs qui ont terminé parmi les trois premiers dans chacune des épreuves. Les patineurs doivent porter leurs patins et être vêtus de toutes les parties de leurs costumes pour les cérémonies de la victoire.

Services

Application d'événements Sportity de Patinage Canada

Une application compatible pour iPhone et Android sera offerte aux personnes qui participeront directement à cet événement. Des renseignements sur le téléchargement et l'accès à des renseignements particuliers à cet événement seront fournis dans la trousse de renseignements de l'événement.

Contrôle antidopage

Il est possible que des représentants du Sport Intégrité Canada (SIC) fassent subir des tests de dopage après la compétition ou au hasard, dans le cadre de leurs protocoles de tests courants.

Services médicaux

Les services médicaux offerts aux athlètes qui concourent au Défi Patinage Canada 2026-2027 comprennent les soins médicaux d'urgence à la patinoire, durant toutes les séances d'entraînement et la compétition. Plus de renseignements sur les services médicaux seront fournis sur l'application Sportity.

Transport

Arrivées et départs à l'aéroport

Le transport aller-retour à l'aéroport sera uniquement offert aux officiels actifs et aux techniciens de l'événement.

Les équipes (patineurs, entraîneurs, chefs d'équipe de section, etc.) sont responsables de leur propre transport aller-retour à l'aéroport pour leur arrivée et leur départ.

Navette de l'événement pour les personnes accréditées

Le transport sera assuré pour tous les officiels, les chefs d'équipe de section, les patineurs et leurs entraîneurs accrédités entre les hôtels officiels et le Seven Oaks Arena. La navette sera offerte à compter du jeudi 26 novembre jusqu'au dimanche 29 novembre 2026.

Les personnes non accréditées n'auront pas accès à la navette.

Accidents et responsabilité

Patinage Canada et l'équipe bénévole n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou blessures que pourraient subir les patineurs ou autres personnes accréditées. Comme condition et en considération de leur participation au Défi Patinage Canada, tous les concurrents et leurs parents ou tuteurs assument la responsabilité de tout risque ou blessure à la personne ou de tout dommage à la propriété des concurrents par suite, à cause ou en raison de la tenue et de la gestion de la compétition, et renoncent à toute réclamation contre les officiels, Patinage Canada, l'équipe bénévole ou leurs représentants; leur inscription n'est acceptée qu'à ces conditions.

Règlements et autres documents de référence

Les renseignements techniques sur les disciplines et les catégories de cet événement se trouvent dans les règlements et documents techniques suivants de Patinage Canada:

[Exigences des programmes de compétition de la voie d'accès au podium](#)

[Notation des compétitions de Patinage Canada](#)

[Tableaux des échelles de valeurs \(ÉV\)](#)

[Exigences du programme technique pour le patinage en simple](#)

[Exigences du programme technique pour le patinage en couple](#)

[Exigences du programme technique pour la danse sur glace](#)